



# L'ASSURANCE LOCATAIRE APP-NORMALE

## Critères de segmentation

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à nos assurances!

L'assurance habitation locataire app-normale est une formule du produit habitation app-normale.

Afin d'estimer au mieux le risque, tant pour l'acceptation de votre assurance que pour les garanties, nous utilisons des critères de segmentation.

Nous nous basons dès lors sur les critères objectifs suivants:

- > **Les critères d'acceptation (CA)** afin d'évaluer si le risque peut être accepté ou non
- > **Les critères de tarification (CT)** permettent de calculer le tarif adapté à votre situation

La prime de la formule locataire app-normale est une prime forfaitaire. Il n'y a donc aucun critère de segmentation utilisé pour calculer la prime. Il n'y a pas non plus de critère déterminant l'étendue des garanties puisque le client qui opte pour cette formule locataire app-normale souscrit tout ou rien.

Cependant, la prime pour l'Option vol est calculée selon un critère de tarification.

CRITÈRES	AC	CT
<b>L'adresse du bâtiment</b> Le bien à assurer doit nécessairement se situer en Belgique. <b>Pour le Vol</b> : Statistiquement, certaines zones en Belgique sont plus propices au vol.	✓	✓
<b>L'usage du bâtiment</b> L'assurance est destinée aux habitations privées, aux habitations où s'exerce une activité libérale ou de bureau et aux garages privés. Sont exclus: les commerces et les pharmacies.	✓	
<b>Le type de bâtiment</b> Cette formule n'est valable que pour les appartements de maximum 2 chambres parce que la fréquence et/ou la gravité des sinistres varie(nt) selon le type de bâtiment à assurer.	✓	
<b>L'état du bâtiment</b> Cette formule est destinée aux bâtiments habités. Statistiquement, la fréquence et/ou la gravité des sinistres varie(nt) selon l'état du bâtiment à assurer, notamment s'il est habité, inhabité ou destiné à la démolition.	✓	
<b>La qualité en tant que preneur d'assurance</b> Cette formule n'est valable que pour les locataires car elle couvre la responsabilité locative.	✓	
<b>Les sinistres antérieurs</b> Les sinistres antérieurs sont pris en considération pour mesurer la probabilité d'un éventuel sinistre dans le futur.	✓	
<b>Les sanctions et les mesures spécifiques</b> Statistiquement, la fréquence et/ou la gravité des sinistres varie(nt) si la personne a fait l'objet de mesures spécifiques par une autre compagnie d'assurance ou par Belfius Insurance (par exemple, en cas de résiliation à la suite d'un sinistre).	✓	

Cette formule locataires app-normale couvre l'assuré locataire d'un appartement de maximum 2 chambres pour sa responsabilité civile locative. Son contenu est couvert en premier risque jusque 25.000 EUR. Cela signifie qu'en cas de sinistre couvert, l'assureur peut accorder une indemnisation pour les dommages au contenu jusqu'à concurrence de 25.000 EUR maximum.

Les garanties de base (reprises au point 5 des conditions générales) et la franchise anglaise (reprise au point 6.2 des conditions générales) sont incluses automatiquement dans la formule locataire app-normale.



L'assuré locataire a la possibilité de souscrire l'Option Vol (reprise au point 6.1 des conditions générales). Les autres garanties optionnelles ne peuvent pas être souscrites dans cette formule locataire. Si l'assuré souhaite ajouter des options, il peut le faire dans le cadre d'un contrat assurance habitation app-normale.

